

Conception immaculée. Cette affirmation, il est vrai, n'engage pas la foi, mais elle a des bases assez solides pour se soutenir.

Saint Alphonse de Liguori fait siennes les paroles du Vénérable P. de la Colombière : " La sanctification de Marie ne fut pas le seul privilège dont Dieu l'honora, au moment qu'elle fut conçue ; pour qu'il ne manquât rien à son bonheur, il fallait la mettre en état de le connaître. C'est pour cela qu'elle reçut dès lors avec la grâce l'usage parfait de la raison, et que son esprit fut orné de toutes les lumières de la sagesse, de toutes les connaissances..... Cette opinion... a été adoptée au temps de nos pères par les plus savants théologiens et toute l'école s'accorde aujourd'hui à la défendre."

St-François de Sales avait déjà dit : " La très heureuse Vierge a un grand avantage par dessus tous les bienheureux, qui est qu'elle s'est donnée et totalement dédiée au service de Dieu dès l'instant de sa conception, puisqu'il n'y a *nul doute* qu'elle n'ait été toute pure et n'ait eu l'usage de raison, dès que son âme fut mise en ce petit corps formé dans les entrailles de Sainte Anne."

Saint Bernardin de Sienne dit lui aussi : " A sa première sanctification, la Vierge fut illuminée dans son intelligence d'une clarté non pareille que le Saint-Esprit répandit en elle. De là son nom de Marie, c'est-à-dire *Illuminée*... Donc, la bienheureuse Vierge, lorsqu'elle était encore au sein de sa mère, eut l'usage de son libre arbitre et de la raison..."

Ainsi, d'après la doctrine que nous exposons, lorsque Dieu créa l'âme de la Sainte Vierge et l'unit à son corps, à ce premier instant, la future Mère du Christ eut l'usage de la raison. Tandis que les autres âmes n'en peuvent jouir à cause de l'imperfection des organes qui servent aux fonctions de notre intelligence, Elle reçut en *privilège* de se sanctifier par un acte libre.

Cette affirmation n'est pas définie dans l'église, et on peut la nier sans pour cela être taxé d'hérésie, mais nous l'insérons dans nos *annales* afin que nos lecteurs connaissent mieux les *privilèges* que des auteurs savants et pieux découvrent dans l'âme de la Sainte Vierge.

Mais la première question qui aussitôt nous vient à l'esprit c'est celle-ci : ce *privilège* de la Sainte Vierge a-t-il persévéré ? Elle a eu l'usage de sa raison au premier moment de sa vie,